



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

FEVRIER 2013

Directeur Général, Directeur de publication
Babakar FALL

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath Cisse
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Considéré comme un élément essentiel à la santé, à la survie, à la croissance et au développement, l'accès à l'eau et à l'assainissement est un besoin élémentaire qui est cependant un luxe pour de nombreux démunis dans le monde. A cet effet, un itinéraire commun a été défini en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La communauté internationale devrait la suivre pour combattre la pauvreté, la faim, l'inégalité et les maladies. Ainsi, le Sénégal s'est engagé à réduire de moitié la population n'ayant pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à l'assainissement de base.

Cependant, à quelques années de l'échéance des OMD (2015), plusieurs personnes n'ont toujours pas accès à l'eau²⁹ potable et à l'assainissement. Dans les pays en voie de développement, en particulier au Sénégal, le problème d'accès à l'eau et à l'assainissement est plus manifeste en milieu rural qu'en milieu urbain.

C'est dans ce sens que le Sénégal, à travers son Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire (PEPAM), fait de ce secteur une priorité pour l'atteinte des OMD et spécifiquement pour la réduction de la pauvreté en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

²⁹ L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit une eau potable comme une eau qui ne contient pas d'agents pathogènes ou chimiques à des concentrations pouvant nuire à la santé.

Ce présent chapitre traite de **la situation de l'accès à l'eau potable au Sénégal**, donne **l'état de l'assainissement** au Sénégal et analyse les questions de financements octroyés à ce secteur.

VIII.1. ACCES A L'EAU POTABLE AU SENEGAL

VIII.1.1. EAU POTABLE : LA COUVERTURE

Correspondant au pourcentage de personnes ayant accès à des sources **d'approvisionnement ou à des points de distribution améliorés**, l'indicateur de mesure de la proportion de la population approvisionnée en eau potable est de 88,5% en décembre 2011 selon la revue annuelle conjointe de 2012 du PEPAM. Toutefois, cette proportion cache des disparités entre les milieux de résidence. Une analyse de **la répartition des différentes sources d'approvisionnement** en eau selon la strate (milieu de résidence) permet d'avoir une meilleure idée de **l'accès des ménages à l'eau potable selon leur zone de résidence**.

En 2011, selon les résultats issus de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II), plus de 80% des **populations de Dakar utilisent l'eau de robinet intérieur comme source principale d'approvisionnement en eau**. Dans cette région, les individus utilisant les robinets publics et du voisinage comme source principale d'approvisionnement en eau représentent 13,2% de la population.

En milieu rural et dans les autres villes, **l'approvisionnement en eau de robinet intérieur** concerne respectivement 28% et 68% des populations. Dans les autres villes, 10,8% de la population utilise les puits protégés contre 8% en milieu rural et 0,7% à Dakar.

Au Sénégal, même si la principale source d'approvisionnement en eau demeure le robinet, il reste que 16,8% de la population a encore recours à des eaux de puits non protégés.

Tableau 8.1 : Répartition des ménages selon la source principale d’approvisionnement et le milieu de résidence

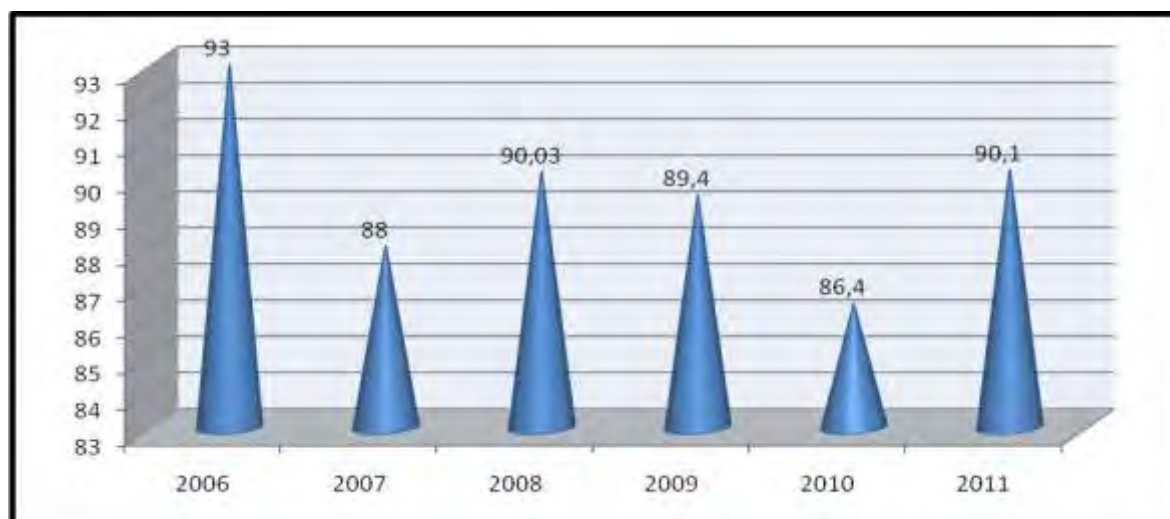
Source d’approvisionnement en eau	Milieux de résidence			Total
	Dakar	Autres Villes	Milieu Rural	
robinet intérieur	82,07%	67,91%	28,12%	48,85%
robinet public	7,08%	7,97%	21,80%	15,54%
robinet du voisin	6,14%	3,09%	4,05%	4,34%
vendeur d’eau	3,06%	1,79%	1,97%	2,19%
puits protégé	0,73%	10,75%	7,99%	6,85%
source / cour d’eau	0,04%	0,10%	1,09%	0,64%
forage à pompe manuelle	0,03%	0,10%	2,34%	1,35%
puits non protégé	-----	7,45%	27,26%	16,84%
forage motorisé	-----	0,05%	4,02%	2,27%
service de camion citerne	-----	0,00%	0,14%	0,08%
eau minérale / filtrée	-----	0,04%	0,00%	0,01%
Autre	0,25%	0,51%	0,36%	0,36%
ND	0,61%	0,24%	0,87%	0,68%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : ANSD. ESPS_II 2010-11

La disponibilité et la qualité du service d’eau doivent être continues pour consolider les performances et les inscrire dans la durabilité. Elles sont fortement liées à l’entretien et au renouvellement du système des équipements des services hydrauliques.

Le taux de disponibilité, mesurant la continuité du service d’eau potable, correspond au nombre total de jours dans l’année pendant lesquels le service d’eau potable a été continu. Ce taux est estimé à 86,4% en milieu rural en 2010 contre 90,1% en 2011. Il traduit une nette reprise en termes d’amélioration de la qualité de l’offre du service d’eau potable qui a connu des tendances baissières sur les périodes de 2006 à 2007 et de 2008 à 2010.

Graphique 8.1 : Taux de disponibilité des forages ruraux motorisés



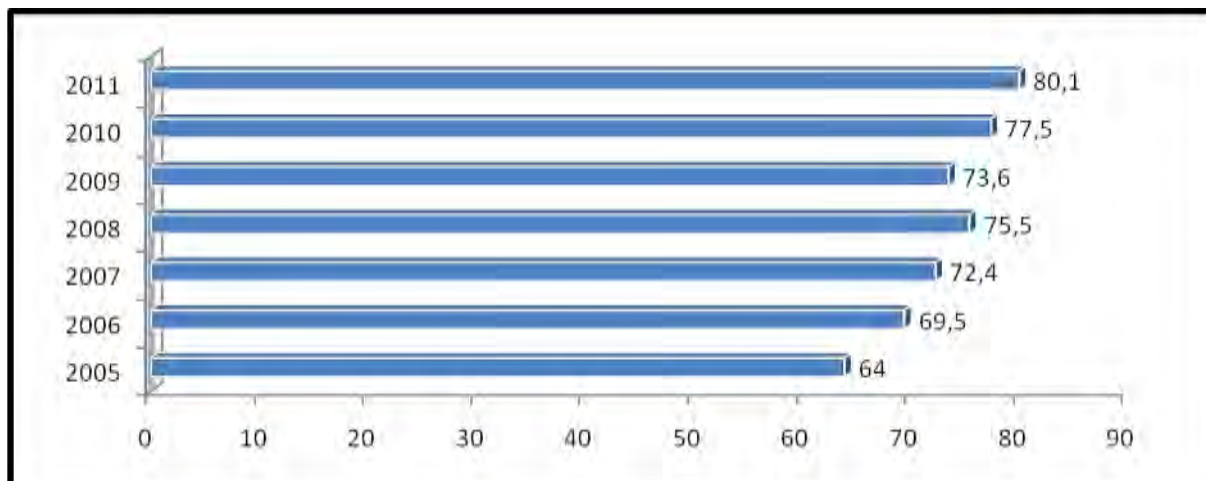
Source : PEPAM. RAC 2012

VIII.1.2. EAU POTABLE : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2011 EN MILIEU RURAL

Il existe un lien entre la qualité de l'eau consommée et la santé des consommateurs en particulier celle des enfants qui est sujette à des affections d'origine parasitaire et infectieuse. Des performances sont notées dans la fourniture d'eau potable aux populations résidant en milieu rural depuis 2005. Dans ce milieu, près de 80,1% de la population ont **accès à l'eau potable en 2011 contre 77,5% en 2010**. Cette situation laisse apparaître une amélioration dans la fourniture d'eau potable dans ce milieu.

Cette tendance positive **du taux d'accès à l'eau potable s'est confirmée sur toute la période allant de 2005 à 2011, sauf sur celle de 2009 à 2010 où il est passé de 75,5% à 73,6%**.

Graphique 8.2 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural



Source : PEPAM. RAC 2012

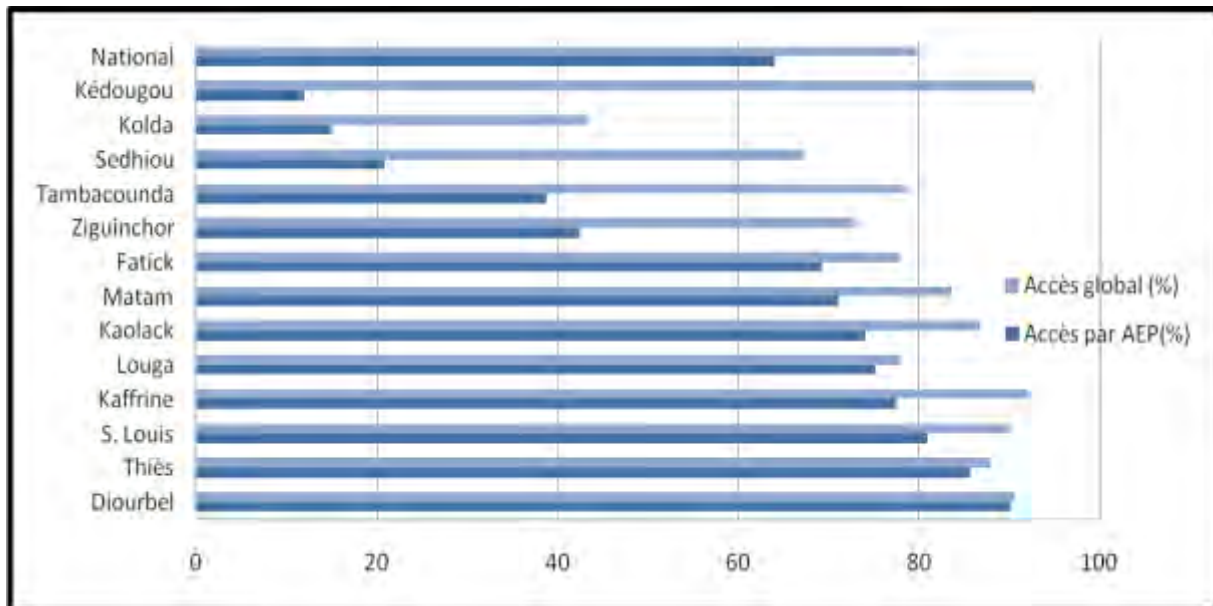
VIII.1.3. EAU POTABLE : LES DISPARITES ENTRE LES ZONES

La population rurale représente près de 55% de la population du pays. La proportion de cette population n'ayant pas accès à l'eau potable est estimée à 20% contre 1,3% en milieu urbain.

Cette disparité entre milieux rural et urbain est également notée entre les régions. Elle serait due aux différences des niveaux **d'investissement**. **En dehors de la région de Dakar**, la région de Kédougou est celle qui enregistre le plus important **taux d'accès à l'eau potable**. Cette performance résulterait des deux phases du PEPAM-UEMOA qui ont permis de couvrir tous les villages de cette région avec des forages équipés de pompes à motricité humaine selon le rapport de la revue annuelle conjointe de 2012 du PEPAM.

Par contre, suivant le taux d'accès par Adduction Eau Potable (AEP), elle reste la dernière région avec un taux de 11,9%. Les régions telles que Thiès, Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine enregistrent **les taux d'accès les plus élevés**. Ils sont suivis des régions du Nord et du Sud. Sept régions sur treize (hors Dakar) affichent des taux globaux d'accès à l'eau potable supérieurs à la moyenne nationale.

Graphique 8.3 : Taux d'accès à l'eau potable par région



Source : PEPAM. RAC 2012

VIII.2. SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

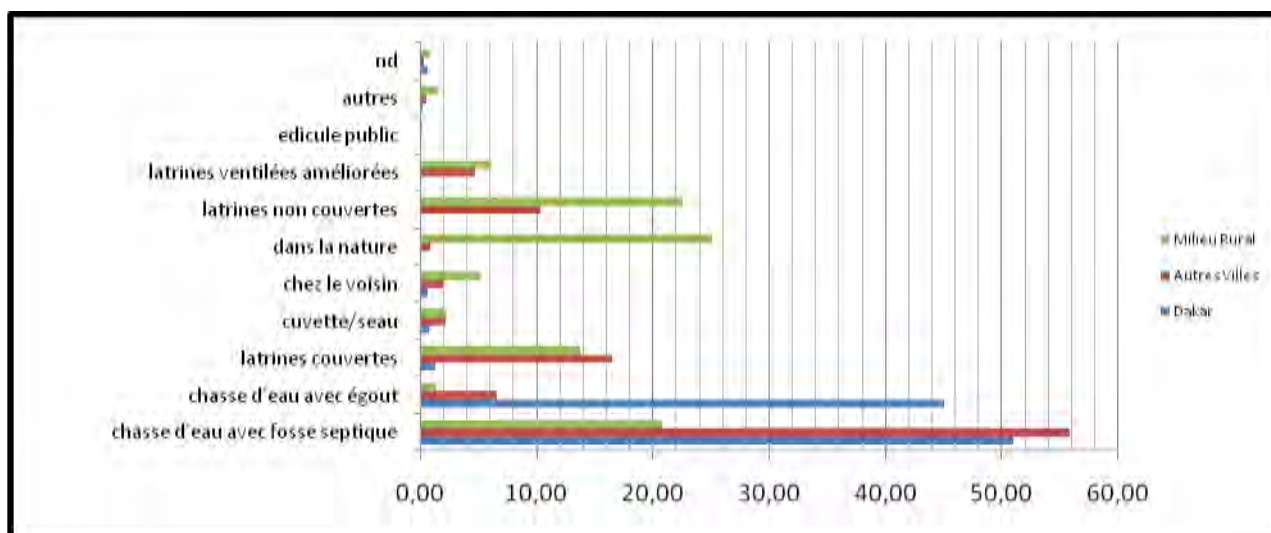
VIII.2.1. ASSAINISSEMENT : LA COUVERTURE

La déclaration du Millénaire pour le Développement des Nations Unies confirme que l'assainissement joue un rôle central dans le développement durable et qu'un accès plus large à de bons systèmes d'assainissement peut se révéler décisif dans la lutte contre la pauvreté. Depuis cette déclaration du Millénaire en 2000 et le sommet de Johannesburg, le niveau d'accès à l'assainissement de base dans les pays pauvres apparaît comme une grande préoccupation. Cet accès à l'assainissement a des effets directs sur la productivité du travail, sur les maladies, la fréquentation à l'école et l'amélioration de la sécurité personnelle des femmes selon la revue annuelle conjointe du PEPAM de 2012. La proportion de la population disposant d'un système d'assainissement de base correspond au pourcentage de personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées³⁰. Le taux d'accès à l'assainissement au

³⁰ Chasse d'eau raccordée :
 - au tout-à-l'égout
 - à une fosse septique
 - à des latrines à fosse.

Sénégal est de 47,4% en 2011. En effet, plus de 37% de la population sénégalaise utilise principalement des toilettes de type chasse d'eau avec fosse septique. Les personnes utilisant des latrines non couvertes comme type de toilette représentent 15,3% de la population totale selon les résultats issus de l'ESPS-II. Ces résultats diffèrent selon le milieu de résidence.

Graphique 8.4 : Répartition des ménages selon le type de toilette principalement utilisé et le milieu de résidence



Source : ANSD. ESPS_II 2010-11

VIII.2.2. ASSAINISSEMENT RURAL : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2011

Selon les résultats de la Revue Annuelle Conjointe (RAC 2012), le bilan opérationnel de l'année 2011 fait état de la réalisation de 5207 systèmes individuels d'assainissement (toutes catégories de latrines améliorées confondues) sur un total de 34099 réalisés entre 2005 et 2011, ce qui correspond à seulement 11% de l'objectif des 31500 ouvrages individuels prévus pour l'atteinte des OMD.

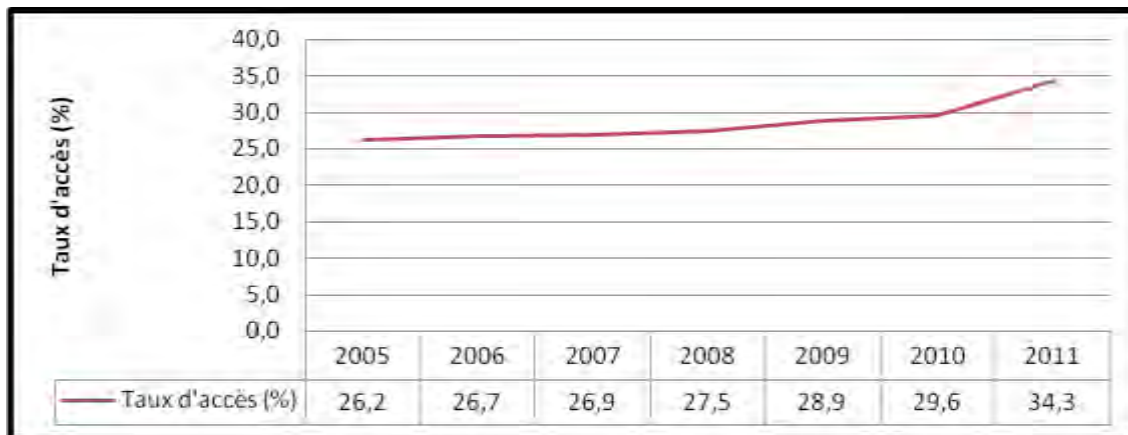
Des performances sont notées dans l'accès des populations du milieu rural à un assainissement de qualité de 2005 à 2011. Le taux d'accès est passé de 26,2% en 2005 à 34,3% en 2011. Entre 2010 et 2011, ce taux est passé de 29,6% à 34,3%.

Ces progressions sont enregistrées depuis le démarrage du PEPAM mais restent très insuffisantes par rapport à l'atteinte des OMD.

L'analyse des performances réalisées à mi-parcours de l'échéance 2015 montre que 5690 systèmes d'assainissement individuel (SAI) sont réalisés en moyenne par an, représentant 18% de la cible moyenne annuelle (31500 SAI).

- > Fosse d'aisance améliorée et auto ventilée
- > Fosse d'aisance avec une dalle
- > Latrines sèches (à compost)

Graphique 8.5 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural



Source : PEPAM. RAC 2012

VIII.2.3. ASSAINISSEMENT : LES DISPARITES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Près de 65,7% des populations rurales n'ont pas accès à un assainissement de qualité contre 36,7% pour les populations urbaines selon la RAC 2012. La RAC s'est fixée comme objectif global en zone urbaine de fournir à 241523 ménages supplémentaires un accès à un service d'assainissement approprié sur la période de 2005 à 2015. Dans ce secteur, beaucoup d'effort restent à fournir pour l'atteinte des OMD car seulement 96300 ménages supplémentaires ont eu accès à l'assainissement en milieu urbain entre 2005 et 2011. En effet, selon certaines estimations, le rythme actuel de progression des indicateurs d'accès permettrait d'avoir un taux de 67% en 2015. Par contre, pour la réalisation de la cible des OMD pour ce sous secteur, un taux d'accès de 75% sera nécessaire. Ce qui signifie que les OMD risquent de ne pas être atteints pour le sous secteur de l'assainissement. Des efforts conséquents devront être réalisés en matière d'investissement pour parer à cette éventualité.

VIII.3. FINANCEMENT DU SECTEUR

L'atteinte des OMD pour le secteur de l'eau et de l'assainissement est fortement liée au financement requis. Le montant total réajusté du programme sur la période 2005-2015 est estimé à 677 milliards FCFA, soit en moyenne 67,7 milliards FCFA par an. La plupart des fonds alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement pour l'atteinte des OMD proviennent de subventions et de prêts. L'Etat du Sénégal contribue à hauteur de 21,6% pour le financement de ce secteur contre 3,7% pour les collectivités locales. Plus de 54% du financement de ce secteur est alloué au sous secteur de l'hydraulique (41,3% pour l'hydraulique rurale et 12,9% pour celle urbaine). Dans ce financement du sous secteur de l'eau, moins du quart est destiné au milieu urbain (23,7%).

A fin 2011, le niveau de mobilisation du financement du PEPAM s'élève aujourd'hui à 427,242 milliards de FCFA, soit 63,1% du financement prévu.

Le sous secteur de l'hydraulique rurale a déjà mobilisé 78,2% du financement qui lui était alloué contre, 39,4% seulement pour l'hydraulique urbaine .

Tableau 8.2 : Répartition du financement du PEPAM (millions de FCFA)

Sous Secteur	Prévus	Réajustés	Mobilisés	Taux
Hydraulique Rurale	165716	225716	176486	78,2%
Hydraulique Urbaine	139426	139426	54943	39,4%
Total 1	305142	365142	231429	63,4%
Assainissement Rural	91580	91580	50767	55,4%
Assainissement Urbain	220600	220600	145046	65,8%
Total 2	312180	312180	195813	62,7%
Total Général	617322	677322	427242	63,1%

Source : PEPAM. RAC 2012

Tableau 8.3 : Etat des financements du PEPAM (millions de FCFA)

	Hydraulique		Assainissement		Total
	Rurale	Urbaine	Rural	Urbain	
Collectivité	9700	6000			15700
Etat	24954	41059	3510	22552	92075
Prêt	58996	1200	21650	90992	172838
Subvention	82836	6684	25607	31501	146628
Total	176486	54943	50767	145045	427241

Source : PEPAM. RAC 2012

Conclusion

Aujourd'hui, il apparait, de façon générale, une tendance haussière des indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cependant, pour le secteur de l'assainissement, beaucoup d'efforts restent à fournir pour l'atteinte des OMD.

Les performances notées dans le sous secteur de l'eau en termes d'accès doivent être renforcées et pérennisées pour dépasser la cible fixée par les OMD. Par contre, pour le sous secteur de l'assainissement, même si des efforts ont été faits, ceux-ci doivent être encore renforcés en matière d'investissement pour réduire les écarts, voire atteindre les OMD d'ici l'horizon 2015.

Par ailleurs, même si l'accès à l'eau potable est nécessaire pour améliorer la santé des populations et celle des enfants en particulier, il n'en demeure pas moins qu'il faut que cet accès soit associé à des mesures d'hygiène alimentaire et corporelle, ainsi qu'à des mesures de salubrité de l'habitat et donc à un système d'assainissement de qualité.